

CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 JUILLET 2009 à 20 HEURES 30

L'an deux mil neuf, le 02 juillet, les membres du Conseil Municipal sont convoqués pour se rendre à la Mairie d'AZAY LE RIDEAU, le 7 juillet.

Le sept juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en séance ordinaire, à la Mairie d'AZAY LE RIDEAU, sous la présidence de Monsieur Michel VERDIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERDIER, PESCHER, LOPES-MICHELET, BOILLOT, BRUNET, BERJOT, LEROI, PUAULT, GALLETEAU, CHARRON, LE LANN, GUILLOTEAU, GARDILLON, CHAUMEAU, JEFFROY, CANTAIS, BRUZEAU.

Etaient absent s excusés :

Mesdames GITTEAU, BUSSIERES, BROSSEAU, Messieurs MATTEI, LAUNAY, absents excusés.

Francine GITTEAU a donné pouvoir à Philippe PESCHER.

Monsieur Fabien PUAULT est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Mise à jour de la liste des délégués auprès des différents comités de la communauté de communes,
2. Vente d'une parcelle à l'ITEP,
3. Bilan de l'étude transport gare,
4. Acquisition terrain pour stockage des boues,
5. Mission d'architecte pour relevé de données hydrométriques du moulin,
6. Avenant au contrat enfance /CAF du fait du développement du RAM,
7. Modification des statuts du syndicat intercommunal pour la surveillance des cavités souterraines et des masses rocheuses instables d'Indre et Loire.

8. Modification du règlement intérieur du camping,

Questions diverses.

Mise à jour des délégués au comité consultatif de la commune à la Communauté de Communes :

Une lecture est donnée du tableau adressé par la Communauté de Communes, pour les délégués aux comités consultatifs, à savoir :

Action sociale et Enfance	Francine GITTEAU	Patrick PESCHER
Aménagement de l'espace	Bernard LEROI	Philippe CHARRON
bâtiment – Voirie	Jacky JEFFROY	Frédéric BRUZEAU
Communication	Augustin BOILLOT	Céline BROSSEAU
Culture	Stéphane LAUNAY	Augustin BOILLOT
Développement durable environnement hydraulique	Jacques JEFFROY	Jean Paul LE LANN
Economie	Virginie CANTAIS	Fabien PUAULT
Agriculture	Michel VERDIER	Fabien PUAULT
Gymnase	Bruno GUILLOTEAU	Joseph GARDILLON
Prospective et stratégie de développement territoire	Michel VERDIER	Patrick PESCHER
Tourisme	Gismonde BRUNET	
Transport scolaire	Philippe GALLETEAU	Bruno GUILLOTEAU
Urbanisme et Habitat	Michel MATTEI	Jean Paul LE LANN

Vente d'une parcelle à l'institut thérapeutique éducatif et pédagogique :

L'ITEP recherche sur la commune, à proximité de la Gare, un terrain d'environ 2 500 m² afin de construire un bâtiment qui accueillerait une dizaine de jeunes adolescents, avec éventuellement possibilité d'internat.

Un terrain sis derrière le Centre de Loisirs Mermoz, du côté HLM, avenue de la Gare, a été proposé à l'ITEP.

Ce terrain, d'environ 2500 m², est estimé à 220 000 €.

Ce terrain devrait être viabilisé par nos soins et l'accès pourrait se faire par la voirie des HLM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à poursuivre les négociations avec ITEP.

Bilan étude de la gare :

Dans l'optique d'emplanter une navette entre la gare d'Azay, une enquête a été réalisée auprès des usagers du transport ferroviaire.

Les points principaux sont les suivants :

- ❖ Le trajet est essentiellement d'Azay vers Tours pour le travail ou les études à près de 75 %, le reste étant pour des activités de loisirs ou de soins médicaux.
- ❖ Près de la moitié des passagers résident hors commune d'Azay et prennent le train de manière quotidienne.
- ❖ Les déplacements domicile-gare se font en majorité par véhicule personnel (36 %) ou véhicule d'accompagnement (31%), les autres se déplaçant à pied ou à vélo.
- ❖ Les difficultés de stationnement sont évoquées par plusieurs personnes.
- ❖ Le projet de navette intéresse près de 60 % de passagers dans la mesure où le coût est raisonnable.

Bernard Leroi indique que les points d'arrêt devraient se situer sur la Chapelle Saint Blaise, centre ville d'Azay et Bellevue.

Le bilan plus approfondi sera fait avec les services de la SNCF, du Conseil Régional, du Conseil Général et de la communauté de communes au cours du prochain trimestre.

Mise à disposition d'un terrain pour la construction d'un bâtiment de stockage des boues – Zone d'Activités :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes a accepté de mettre à notre disposition un terrain borné et nivelé, pour implanter le futur bâtiment de stockage des boues chaulées de la station d'épuration, dans la Zone d'Activités de la Loge.

Le terrain mis à disposition se situe, sur le lotissement n°4 de la Loge, d'une superficie d'environ 1 500 m² afin d'y construire un bâtiment de 400 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y référant.

Choix d'un architecte pour relevés hygrométriques pour le moulin :

Après débat, il s'avère que les données techniques : relevé du bâtiment et relevés hydrométriques peuvent être effectués par les services techniques.

Pour le projet éventuel de transfert de la bibliothèque dans le moulin, Messieurs Bougier et Mottini, architecte de la DRAC, et quelques membres de la commission accompagnés du Maire se sont réunis le 16 juin sur place pour étudier ce projet. Le caractère d'inondabilité du lieu oblige d'installer les réseaux de fluides en partie haute, de prévoir des dispositifs efficaces pour limiter les flux d'eaux dans les espaces intérieurs, de prévoir les nettoyages et l'assèchement des locaux entraînant l'impossibilité d'accès du public pendant plusieurs semaines, après les inondations.

La finalité de l'utilisation sera étudiée en septembre prochain, ce d'autant plus que le projet bibliothèque doit prendre en compte l'évolution potentielle du nombre d'habitants, ce qui impacte la surface utilisable.

Avenant CAF- RAM- Communauté de Communes :

La communauté de communes et les communes d'Azay et Cheillé sont signataires d'un même contrat enfance jeunesse chacune sur ses compétences. La communauté de communes souhaite faire inscrire un avenant à ce contrat du fait du développement du RAM.

Cette possibilité sera débattue au sein d'une commission interne à la CAF en septembre en fonction de la disponibilité des enveloppes financières et de la priorité des projets présentés. Si ce développement pouvait faire l'objet d'un avenant, il sera nécessaire pour chacun des collectivités de délibérer afin de permettre au président de la communauté et aux maires des communes d'Azay et de Cheillé de signer un avenant inscrivant le développement d'un demi RAM complémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant au contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, la communauté de communes et la commune de Cheillé.

Modification du règlement intérieur du Camping :

Photocopie sera transmise à chaque conseiller qui fera remonter ses observations à Francine GITTEAU et Bruno GUILLOTEAU.

Adhésion de la commune de Cravant les Coteaux à CAVITES 37 :

Annule et remplace la délibération du 12 mai dernier.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Accepte l'adhésion de la Commune de Cravant les Coteaux au syndicat intercommunal Cavités 37.

Dénomination Cavités 37 :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Par délibération en date du 12 novembre 2008, le comité Syndicat a proposé la modification de dénomination du Syndicat Intercommunal pour la surveillance des cavités souterraines et des masses rocheuses instables d'Indre-et-Loire,

Il a été accepté par le comité syndical de renommer ce syndicat : Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de changement de dénomination.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal –service bibliothèque :

Le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer la liste des emplois communaux permanents à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services communaux.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°88-145 du 15 février 1988, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984, modifiée et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant les nécessités de services, de modifier le tableau des emplois,

Après avoir entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1^{er} : de créer un poste d'agent du patrimoine 1^{ère} classe, à la bibliothèque et de fermer le poste d'agent du patrimoine 2^{ème} classe.

Article 2 : la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2009.

Article 3 : les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans cet emploi ainsi créé et les charges sociales et impôts s'y rapportant, seront inscrits au budget communal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Délibération portant institution d'une régie d'avances – service Bibliothèque:

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme de Madame la Trésorière d'Azay le Rideau,

Considérant la nécessité de procéder au paiement des menues dépenses : achat de quotidien, de livres, de revues et de fournitures administratives pour le service de la Bibliothèque,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : Il est institué une régie d'avances pour le paiement des dépenses suivantes : achat de quotidien, de livres, de revues et de fournitures administratives pour le service de la Bibliothèque,

Article 2 : Cette régie est installée à la bibliothèque municipale – sise 1, place de l'Europe.

Article 3 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 150 Euros.

Article 4 : Le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives des dépenses payées au moins tous les mois et lors de sa sortie de fonction. Ces versements s'effectueront le dernier jour de chaque mois.

Article 5 : Le régisseur sera désigné par le Maire sur avis conforme du comptable.

Article 6 : Le Maire et le trésorier principal d'Azay le Rideau. sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Vente de véhicules communaux :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de vendre :

Le DAF à Stéphane PERRICHET pour la somme de 700 €,

Le C25 à Benoît DERISSON pour la somme de 100 €.

Le Maire est autorisé de signer les pièces administratives pour ces deux cessions.

Informations :

Centre de rééducation du Plessis : il devrait déménager à Bois Gibert sur la Commune de Ballan en 2015. La mutualité 37 devient gestionnaire du site à partir du 1^{er} janvier 2010. Au cours de ces 5 années, la municipalité sera associée à l'Entraide Coopérative, propriétaire du site, afin d'envisager les projets d'utilisation future du site.

Le 14 juillet :

- A 11 h 30 : rendez vous à la caserne des pompiers pour la cérémonie,
- A 12 h 30 : repas salle polyvalente organisé par le CCAS pour les personnes âgées, préparé par DOUCET traiteur, et animé par deux chanteurs et une accordéoniste.
- A 14 heures : à la piscine : jeux pour enfants et concours de boules
- A 21 h 30 : retraite aux flambeaux – départ de la caserne des pompiers
- A 23 h : place des compagnons – feu d'artifice.
- A partir de 23 h 30 : place de la république : bal populaire avec orchestre.

Questions diverses :

Valérie Lopes-Michelet : l'achat du **défibrillateur** déposé à l'office de tourisme est à acquérir.

Philippe Galleteau : pourquoi la **fermeture au public du secrétariat de mairie** le dernier **vendredi de chaque mois** ?

Le Maire explique que des réunions de travail regroupant tous les services du secrétariat ne peuvent jamais se faire, les horaires au public correspondant aux heures de travail du personnel et que certains travaux d'informatique, de classement et d'archivage des services ne peuvent se faire que sans public. Système qui se pratique déjà à la sous-préfecture de Chinon depuis plusieurs années.

Problème d'accès des véhicules vente de matériel au déballage lors du marché du samedi, place de la République :

Après discussion, le camion de vente est conservé place de la République, le jour du marché, le samedi matin, pour un autre jour, éventuellement sur le parking de la CIBEM, après avoir obtenu leur accord.

Point sur le CMJ :

La commission sport s'est réunie avec Joseph Gardillon. Une multitude d'idées sont à l'étude.

La commission économie et développement durable s'est réunie avec Bruno Guilloteau.

Une multitude d'idées sont à l'étude.

Problème de poubelles :

Aux HLM de la Gare, et d'autres endroits de la commune, les poubelles sont toujours sur le trottoir. En conséquence, il sera demandé à Denis Pineau, garde champêtre de rencontrer les locataires en leur expliquant les règles d'hygiène minimales.

L'emplacement « Poubelles » rue de Pineau sera supprimé prochainement, dès que les plateformes seront réalisées dans le quartier Bellevue.

Ordre du jour épuisé – levée de séance.